SEANCE DU 25 février 2019

PRESENTS: Mme. LAFFUT A., Bourgmestre-Présidente,

MM. BAIJOT C, BOSSART L., DERO W., GERARD A., Échevins,

MM. NOLLEVAUX Vincent, ARNOULD Véronique, MAGIN Ann, MAHIN

Mélodie, MAHIN Antoine, JAVAUX Dany, DOS SANTOS Paulo,

TOUSSAINT Christophe, DUCHENE Caroline, ARNOULD Stéphanie,

BOSSICART Francis, CRISPIELS Clément, Conseillers,

Mme Michèle MARICHAL, Présidente du C.P.A.S, avec voix consultative,

Mme DUYCK E., Directrice générale, secrétaire.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

La Présidente ouvre la séance publique à 19 heures.

1. Après des rectificatifs aux points 3 (nombre de votants) et 22 (désignation de Mr Francis Bossicart), approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2019.

Le Conseiller Mr Clément Crispiels remet à la Présidente un courrier relatant son avis personnel sur le point voté en séance du 23 janvier dernier concernant une décision de principe pour un échange de terrain privé boisé et une partie d'un chemin public.

2. Approuve la Déclaration de Politique Sociale (DPS) adoptée, à l'unanimité, par le Conseil de l'Action sociale de Libin en date du 24 janvier 2019, comme suit :

« Les perspectives du travail social pour l'année 2019 et les suivantes s'inscrivent dans la suite de ce qui a été mis en place en 2018 et auparavant, ce qui assure une continuité. Cependant d'autres actions seront également menées en faveur des personnes qui sont en lien, ou non, avec notre centre.

Maintien des conventions et des associations de CPAS :

ADMR (Aide à domicile en milieu rurale), GAS (Groupe action surendettement), DEFITS, Bilboquet, ASD (Aide et soins à domicile), MML (maison médicale Libin), Respect Séniors, Croix-Rouge, Samaritel (assistance aux personnes âgées, malades, avec emploi de modems téléphoniques et avec commande à distance), Electrabel SA (service minimum, commission coupure), Barreau de Neufchâteau (permanence juridique 1 x/mois), Service d'interprétariat (pour les ILA)

Au niveau de la « Coordination Sociale »:

Grâce à l'activation de l'article 62 de la loi organique des CPAS, les différents services sociaux travaillant sur le territoire de la commune sont invités à se réunir régulièrement pour échanger quant à l'évolution des besoins rencontrés par la population et des moyens disponibles pour y répondre.

En 2018, ont été travaillés les thèmes en rapport avec la Protection de la santé et plus particulièrement l'évolution du concept de santé et des conséquences sur les pratiques en service social dont par exemple, l'évaluation, avec Diapazon et Matilda, du nouveau dispositif en matière de santé mentale en province de Luxembourg, des nouveautés légales en matière de secret professionnel, de l'approche artistique comme moyen d'insertion (l'art brut en lien avec le travail psychiatrique, Art 27, item dans le bilan social) de l'expérimentation de divers outils pédagogiques entre professionnels avant de les utiliser auprès de la population, échanges quant aux projets « alimentation équilibrée » menés dans les différents services, de l'information sur le nouveau dispositif « déclarations

anticipées », de l'information Chronicare (maison du diabète) et Chronilux (prise en charge globale des personnes présentant un syndrome métabolique et ses conséquences), le travail social et l'animal (bienfaits et freins en matière d'insertion, coût, attitude du travailleur social. envers l'animal durant les visites à domicile, protocole de sécurité, législation communale et Région Wallonne, assurances soins de santé, rôle des acteurs dans le secteur, ...) ... et pour améliorer la santé des travailleurs (objectif secondaire de la coordination), des pistes pour gérer la charge mentale liée à l'exercice de la profession.

En 2019, nous poursuivrons le thème Protection de la santé à travers différents sousthèmes que nous devons encore définir en co-construction entre services. En plus des échanges au sujet de l'actualité des différents services et des intervisions, des thèmes récurrents ont déjà été évoqués, dont l'évolution du travail social en matière de logement

. . .

Actions en faveur de la petite enfance et des jeunes :

Début 2019, nous remettrons en place, avec l'Echevin de l'enseignement, les ateliers « J'apprends à travailler » qui concernent les enfants de 6^{ème} primaire (et ou de 1^{ère} secondaire) et ceci grâce à l'AMO (Aide en milieu ouvert) Interaction de Libramont.

Le Bilboquet, association chapitre XII de 8 CPAS, constitue toujours un moyen d'accueil de la petite enfance. La formation des accueillantes conventionnées est continue. Par ailleurs, l'apport professionnel d'une psychomotricienne sera toujours d'actualité en 2019 et ceci au bénéfice des enfants, de leurs parents et des accueillantes. Depuis le 01/09/2018, quatre accueillantes sont engagées dans le cadre d'un contrat de travail à domicile (projet pilote 2018/2019).

Au niveau de la Pause Enfants Parents, nous avons mis en place « du soutien à la puéricultrice » pour l'accueil des bébés et de leurs mamans avec l'engagement d'une volontaire.

En 2019 : mise en place d'un groupe de réflexion au niveau de la question de l'accompagnement de la petite enfance et donc de la parentalité.

Pour la plaine de jeux 2019 : Isabelle Renauld, conseillère CPAS, continuera de former les animateurs, avec l'appui des outils de l'Université de Paix de Namur, et pour la juste mise en place « des règles et des sanctions ».

Le projet « Eté Solidaire, je suis partenaire » proposera en 2019 la solidarité auprès des jeunes à l'égard des citoyens. Durant 10 jours, des jeunes de 15 à 21 ans réalisent une multitude de tâches visant à aider les personnes âgées, à mobilité réduite, isolées, réfugiées, défavorisées...

Le service des repas à domicile et dans les écoles:

Nous souhaitons poursuivre la collaboration avec l'observatoire de la santé de Marloie tant au niveau de la constitution des menus que de l'accompagnement des accueillantes du temps de midi dans les écoles. L'action se situe donc au niveau de la santé des élèves.

Nous poursuivrons la collaboration avec le service « Renfort de Libramont » qui permet d'accueillir une personne en situation de handicap et qui apporte une aide précieuse au sein des cuisines du CPAS et ou dans un autre service.

L'initiative locale d'accueil (ILA) « Libin : commune hospitalière »:

Les deux ILA (dont l'une a une capacité d'accueil de 8 personnes et l'autre de 4 personnes) seront toujours opérationnelles en 2019 et ceci avec les apports fonctionnels et financiers de Fédasil.

Les ILA accueillent les personnes qui ont droit à une aide matérielle de FEDASIL : les demandeurs de protection internationale (dont ceux à haut taux de protection), les personnes issues de la réinstallation et les réfugiés reconnus en transition (de l'aide matérielle à l'aide financière).

L'aide matérielle est une forme d'aide sociale qui comprend : l'hébergement, la nourriture, l'accompagnement social, médical, l'accès à l'aide juridique, l'accès au programme de retour volontaire, etc.

Les personnes séjournent en ILA le temps de leur procédure ou de la phase de transition.

Avec le soutien du Crilux (Centre Régional d'intégration de la province du Luxembourg), nous souhaitons, grâce à différents outils pédagogiques, travailler la question de l'immigration et ceci au travers du fait que la commune de Libin s'est déclarée « Commune hospitalière ».

L'espace public numérique (EPN) :

Les accès libres, les formations et l'atelier « Cercle des photographes » (+ ou - 15 participants actuellement) se prolongeront en 2019.

L'animatrice de l'EPN poursuivra la mise en place d'ateliers dans certaines écoles communales.

L'action socio-culturelle :

Poursuite de la convention Article 27 (Ambassadeurs Culturels) ainsi que des collaborations pour le Noël au Théâtre et « Lire c'est plus que lire ».

Actions en faveurs des aînés :

Dès janvier 2019, la Maison d'accueil d'Anloy sera liée au CPAS et donc les membres du personnel feront partie des services de ce centre. Deux assistantes sociales du CPAS auront dans leurs attributions le « soutien à ce service ». De même, les autres services du CPAS tels que les cuisines et ou l'EPN seront en lien avec la Maison d'accueil.

Le projet Hestia de la Croix-Rouge va se remettre en place en 2019 avec un appel à candidats pour la formation des volontaires et ceci sur les communes de Libramont, Libin et Saint-Hubert.

Le traditionnel goûter des ainés évolue d'année en année et ceci avec les collaborations étroites entre le CCCA, l'ATL et l'animateur de la Maison de la culture de Marche-en-Famenne. Notons aussi la participation des stagiaires de DEFITS au niveau du service durant ce goûter.

Le travail de partenariat entre le nouveau CCCA et le CPAS pourra permettre la mise en place de projets qui proposeront aux ainés des activités en lien avec le « Bien vieillir ».

En 2019, un reportage photographique représentant les ainés à Libin quelle que soit leur situation (senior encore actif, senior en perte d'autonomie, senior sportif etc...) se concrétisera au sein de notre commune.

Que ce soit pour les ainés ou les personnes malades :

L'agent Proxidem, formé par la Ligue Alzheimer en 2016 - 2017, est maintenant en fonction au sein de l'administration communale de Libin. Il s'agira en 2019 de proposer aux aidants proches une formation donnée par la ligue Alzheimer à Libin et pour d'autres communes voisines.

Le groupe inclusion de la personne en situation de handicap :

Constitution en 2019 d'un nouveau groupe de travail « inclusion ». Celui-ci définira ses axes de travail en faveur des personnes.

La convention de mise à disposition de locaux pour le service « Triangle de Wallonie » (service d'aide précoce pour enfants déficients auditifs) pourra permettre de soutenir le travail de cette équipe pluridisciplinaire.

La convention avec la Maison Médicale de Libin :

En association avec la MML, le CCCA de Wellin et les CPAS de Tellin, Wellin et Libin ainsi que les trois collèges communaux, nous souhaitons poursuivre la programmation en septembre 2019 des ateliers équilibres qui permet de travailler la prévention des chutes.

L'idée est de pérenniser cette action, qui encore une fois, est à la faveur du maintien de la personne à domicile.

Les partenaires qui sont la MML, le CPAS, Vie Libre, AA et le service Solaix (service qui travaille les assuétudes), souhaitent initier un événement à Libin en 2019. Les actions de prévention en matière de consommation d'alcool et de nuisance sonore sont des thématiques qui seront approchées au niveau local.

La thématique « des violences conjugales » sera également abordée.

Note particulière à DEFITS :

Avec notre service de réinsertion socio-professionnelle, il semble utile d'envisager de demander d'abord aux personnes de tenter de s'intégrer socialement avant d'envisager un accompagnement de type plus formatif. Dans ce sens, le travail se veut individualisé et progressif. Des paramètres plus complexes telle que la problématique de la santé mentale entre en ligne de compte et il semble alors indispensable de penser également « bien-être » pour les stagiaires de nos 4 communes.

Conclusion:

Les synergies entre l'administration communale et le CPAS signent maintenant des rapprochements efficaces avec, et comme il se doit, des missions spécifiques à chacun. L'action sociale ne peut qu'en être renforcée! Par ailleurs, l'autonomie de l'institution CPAS est préservée au bénéfice des personnes aidées.

Accompagner la souffrance psychosociale est au cœur des actions menées par notre centre. La santé mentale est une préoccupation quotidienne pour les travailleurs. Il semble donc nécessaire de proposer aux équipes des séances de supervision.

Le grand challenge d'un centre public d'action sociale est de pouvoir être constructif en permanence car un jour n'est pas l'autre, peu de choses sont répétitives et rien n'est acquis! Dans ce sens, il nous faudra, avec le nouveau conseil de l'action sociale, en 2019, quels que les postes de travail ou les mandats, œuvrer à la mise en place d'actions concrètes qui pourront soutenir les citoyens dans leur vie quotidienne. »

- 3. Conformément à l'arrêté royal du 21 janvier 1993 fixant les conditions et modalités de la concertation visée à l'article 26, § 2 de la loi 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, modifiée par la loi du 5 août 1992 et moyennant la modification à l'article 4 l'ordre du jour et la convocation, portant à huit jours francs le délai de la convocation écrite au domicile, arrête le règlement d'ordre intérieur (ROI) du Comité de concertation Commune/CPAS de Libin.
- 4. Approuve la convention de partenariat année 2019 entre l'ASBL Solaix, rue du Centre, 279 à 6637 Fauvillers, représentée par Mr Patrick Lambinet, Président et la Commune de Libin, représentée par Mme Anne Laffut, Bourgmestre, jusqu'au 31/12/2019 moyennant une participation financière annuelle de 1305,25 € (5221 habitants X 0,25 euros).
- 5. Approuve la convention entre l'ASBL PROMEMPLOI Service 'Accueil Assistance' COMMUNES- Législature 2018-2024 et la Commune de Libin, fixant les modalités de participation de la commune au service de garde d'enfants malade à domicile, de veille d'enfants hospitalisés, de garde d'enfants en situation de handicap à domicile et hors domicile et de remplacement de personne en milieu d'accueil 'Accueil Assistance' de l'ASBL, moyennant le paiement d'une part fixe de 500 euros (866 enfants de 0 à12 ans) et une part variable de 10 euros ou de 20 euros par prestation sur le territoire communal.
- 6. Décide:

- d'approuver la convention d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la deuxième phase des plans de pilotage repris en annexe de la délibération - Ecole Fondamentale Communale de Libin.
- de désigner Madame Wendy Dero, Échevine de l'enseignement, comme référente d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la première phase des plans de pilotage.

7. Décide:

- d'approuver la convention d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la première phase des plans de pilotage repris en annexe de la délibération Ecole Fondamentale Communale de Transinne.
- de désigner Madame Wendy Dero, Échevine de l'enseignement, comme référente d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la première phase des plans de pilotage
- 8. Arrête, moyennant le retrait de la condition de cinq ans d'expérience, les conditions de recrutement pour un(e) employé(e) d'administration D6 temps plein pour le secrétariat de la Commune service de la forêt, comme suit :

Diplôme requis

Bachelier en agronomie ou sylviculture

Conditions d'admission

- 1. Être belge, lorsque les fonctions à exercer comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la Commune, ou, dans les autres cas, être citoyen de l'Union Européenne ou non. Pour les citoyens hors de l'Union Européenne, être titulaire en possession d'un permis de travail et d'un permis de séjour à l'exception des cas de dispense énumérées à l'article 2 de l'A.R. du 09 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers.
- 2. Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer
- 3. Jouir des droits civils et politiques
- 4. Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction
- 5. Satisfaire aux lois sur la milice
- 6. Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer (appréciées en tenant compte de l'âge de l'agent)
- 7. Être âgé de 18 ans au moins
- 8. Le cas échéant, être porteur du diplôme ou du certificat d'études en rapport avec l'emploi à conférer, conformément aux conditions fixées par l'annexe 1 des présents statuts
- 9. Réussir un examen de recrutement.

L'agent doit satisfaire durant toute la carrière aux conditions visées aux points 1, 2, 3,4 et 6 ci-dessus.

Épreuve orale : Cette épreuve est cotée sur 100 points et le candidat doit obtenir au moins 60 points.

L'examen consistera en une conversation sur :

- -la carrière du candidat ;
- -la connaissance et la gestion de la forêt ;
- -questions d'ordre général...

Le jury: sera constitué comme suit :

-Président : la Bourgmestre ;

-Assesseurs : 2 échevins, 1 représentant de la minorité, un(e) Directeur (trice) général(e) en fonction, un fonctionnaire du Département de la forêt de la Province ; un fonctionnaire du DNF ; le brigadier du service de la forêt de la Commune de Libin, les organisations syndicales seront invitées en qualité d'observateurs.

-Secrétaire : la Directrice générale

Candidatures:

Les candidatures seront adressées sous pli recommandé par la poste ou remise au Secrétariat communal contre accusé de réception

Madame la Bourgmestre

Rue du Commerce 14

6890 - LIBIN.

Elles seront accompagnées des documents suivants :

- -une lettre de candidature.
- -un extrait d'acte de naissance sur papier libre.
- -un extrait du casier judiciaire avec mention de nationalité sur papier libre.
- -l'attestation d'ancienneté de 5 ans, dans une fonction similaire dans la fonction publique.
- une copie des diplômes

Appel public:

Il sera procédé à un appel public aux candidats par le biais des valves communales.

Traitement

Échelle D6 : minimum : 16.174,07€

maximum : 24.852,06€

9. Arrête, moyennant le retrait de la condition de cinq ans d'expérience, les conditions de recrutement pour un ouvrier qualifié (maçon) D2 statutaire (h/f) temps plein pour le service Travaux de la Commune, comme suit :

Diplôme requis

Enseignement technique secondaire inférieur : certificat d'enseignement secondaire technique du deuxième degré – construction,

ou titre de compétences valorisables correspondant,

ou titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le gouvernement wallon. (Est agréé pour le recrutement en D2 par le gouvernement wallon, le certificat d'apprentissage homologué par la Communauté Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) et en lien avec l'emploi considéré (Circulaire n° 28 du 19 avril 2013).

<u>Conditions d'admission</u> (Article 13 du Statut administratif du personnel communal)

- 1. être belge, lorsque les fonctions à exercer comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la Commune, ou, dans les autres cas, être citoyen de l'Union Européenne ou non. Pour les citoyens hors de l'Union Européenne, être titulaire en possession d'un permis de travail et d'un permis de séjour à l'exception des cas de dispense énumérées à l'article 2 de l'A.R. du 09 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers.
- 2. avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer
- 3. jouir des droits civils et politiques
- 4. être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction

- 5. satisfaire aux lois sur la milice
- 6. justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer (appréciées en tenant compte de l'âge de l'agent)
- 7. être âgé de 18 ans au moins
- 8. le cas échéant, être porteur du diplôme ou du certificat d'études en rapport avec l'emploi à conférer, conformément aux conditions fixées par l'annexe 1 des présents statuts
- 9. réussir un examen de recrutement.

L'agent doit satisfaire durant toute la carrière aux conditions visées aux points 1, 2, 3,4 et 6 ci-dessus.

<u>Épreuve orale</u>: Cette épreuve est cotée sur 100 points et le candidat doit obtenir au moins 60 points.

L'examen consistera en une conversation sur :

- la carrière du candidat :
- le métier de maçon;
- questions d'ordre général...

Le jury : sera constitué comme suit :

- Président : la Bourgmestre ;
- Assesseurs : 2 échevins ; un représentant de la minorité ; un chef de travaux d'une commune voisine, un entrepreneur en bâtiment, le responsable du service travaux de la commune de Libin ; les organisations syndicales seront invitées en qualité d'observateurs;
- Secrétaire : la Directrice générale.

Candidatures:

Les candidatures seront adressées sous pli recommandé par la poste ou remise au secrétariat communal contre accusé de réception

Madame la Bourgmestre

Rue du Commerce, 14

6890 - LIBIN

Elles seront accompagnées des documents suivants :

- une lettre de candidature ;
- un extrait d'acte de naissance sur papier libre ;
- un extrait du casier judiciaire avec mention de nationalité sur papier libre ;
- l'attestation d'ancienneté de 5ans, dans une fonction similaire, dans la fonction publique.

Appel public:

Il sera procédé à un appel public aux candidats. Cet appel sera affiché dans les valves communaux 2 semaines avant la clôture des candidatures.

Traitement:

Échelle D2 . minimum : 15.272,74€ maximum : 20.680,92 €

- 10. Approuve le devis de Ores concernant le déplacement de poteaux basse tension sis rue Wez-de-Bouillon à Villance pour un montant total de 8.799,32 euros TVAC.
- 11. Approuve le plan d'investissement communal pour les années 2019-2021 comme suit : Subsides de 604.844,88 €

	Intitulé de l'investissement	Estimation des travaux (en ce compris frais d'études et essais)	Estimation des interventions extérieures		Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d' investissement	Estimation des montants à prélever sur fonds propres	Estimation de l'interventio n régionale (DGO1)
			SPGE	autres intervenants		communaux	
1	Redu: Rue de la Hamaide	796.616,69	231.724,00	78.300,00	486.592,69	194.637,08	291.955,61
2	Transinne: Rue de la Colline	724.650,91	231.724,00	Néant	492.926,91	197.170,76	295.756,15
3	Libin : Rue de Glaireuse	327.403,01	Néant	Néant	327.403,01	130.961,20	196.441,81
5	Glaireuse : Rue de Roumont vers N40	204.455,52	Néant	Néant	204.455,52	81.782,21	122.673,31
					TOTAUX	604.551,25	906.826,88

12. Approuve le cahier spécial des charges pour un marché de fournitures ayant pour objet la fourniture de fleurs annuelles − années 2019-2020-2021, pour un montant estimatif global de 19.499,99 € TVA comprise.

Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable et le Collège communal est chargé de lancer l'appel.

13. Approuve le cahier spécial des charges pour un marché de travaux ayant pour objet l'installation d'un chauffage gaz propane à la Maison de Village de Glaireuse, pour un montant estimatif de 19.903,90 € TVA comprise.

Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable et le Collège communal est chargé de lancer l'appel.

14. Arrête:

<u>Article 1</u>: L'abrogation de la zone 30 abords d'école conforme la décision du Gouvernement fédéral du 21 mars 2004 relative à l'instauration de « zone 30 » aux abords des écoles.

<u>Article 2</u>: L'établissement d'une zone 30 abords d'école plus étendue dans les rues suivantes:

- Rue de Maissin en face de l'immeuble n° 121
- Rue des Broux en face de l'immeuble n° 110
- Rue Wez de Bouillon
 - * en face de l'immeuble n° 6
 - * en face de l'immeuble n° 10
- Rue Grande fontaine au pignon de l'immeuble n° 10
- Rue de la Bôlette en face de l'immeuble a avant le carrefour avec la rue des Broux

<u>Article 3</u>: Cette mesure sera matérialisée par les signaux F4a, A23 (complétés d'un panneau additionnel de distance) et F4b.

<u>Article 4</u>: Les contrevenants au présent règlement seront punis des peines prévues par la loi.

<u>Article 5</u>: Le présent règlement sera soumis pour approbation au Service Public de

Wallonie, Département du Réseau de Namur et Luxembourg, Direction des Routes de Luxembourg, Place Didier, 45 à 6700 à Arlon.

- 15. Décide d'approuver les comptes et bilans et rapport d'activités des groupements ou associations :
 - ASBL Maison de Village de Redu
 - Maison de Village de Ochamps
 - Groupement des Anciens combattants
- 16. Avant de délibérer et de voter sur ce point portant sur l'approbation de la note de cadrage pour l'aménagement d'un quartier intergénérationnel et la désignation de l'assistant d'ouvrage, la Conseillère Stéphanie Arnould souhaite prendre la parole et communiquer les remarques de son groupe par rapport à ce futur projet :
 - « Nous nous retrouvons devant un projet grandiose qui a bien entendu le mérite d'exister, genre de projet que nous avions d'ailleurs inséré dans notre campagne électorale.

Vous nous demander de prendre une décision alors que nous n'avons encore aucun plan devant nous. Nous ne pouvons donc pas juger de l'impact environnemental de ce projet sur le paysage et sur les éventuelles nuisances pour les riverains. Projet important, puisque vous envisagez même la possibilité de délocaliser la maison d'accueil

Vous dites vouloir garder la 'maîtrise sociale' du développement du site, ceci nous paraît impossible à partir du moment où vous envisagez la vente et/ou un investissement privé. Nous croyons que la meilleure solution est un investissement communal via des subsides De plus, vous parlez d'investisseurs privés potentiellement intéressés. Qui sont-ils et quelles sont leur raison sociale?

Il nous semble également impossible de ne pas intégrer un programme de soins dans un projet d'une telle envergure, vous parlez aussi d'une salle polyvalente destinée exclusivement aux aînés.

Quant aux différents prix pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de surveillance des travaux, il serait peut-être intéressant de demander leurs prix à d'autres 'études de projets' qu'Idélux, pour faire jouer la concurrence.

C'est pourquoi nous voudrions avoir des réponses à nos questions avant d'avaliser ce projet. »

La Bourgmestre reprend point par point afin de répondre à ces demandes, aidée par l'intervention des représentants d'Idelux Projets Publics, présents en séance pour la présentation d'un autre projet sur la commune de Libin :

1° le point présenté à l'ordre du jour porte sur la note de cadrage du projet et la décision de passer la main à Idelux Projets publics qui est au service des communes et a une parfaite maîtrise de ce genre de projet. Idelux Projets Publics a été créé pour ces prestations en faveur des communes.

2°en passant par Idelux Projets publics, la Commune évite une longue procédure administrative sur les marchés publics. Pour rappel la Commune de Libin a adhéré à cette intercommunale pour pouvoir bénéficier de leur compétence.

3° un programme de soins serait très couteux et irait à l'encontre du souhait de la minorité de vouloir maîtriser la dette. Ce type de programme engendrerait un investissement annuel récurrent.

4° en ce qui concerne les subsides, tous les projets de « résidence services » ne sont pas subventionnés sur la totalité. Ce sera le travail d'Idelux d'étudier et de nous proposer les

meilleures procédures. Toutes les étapes seront évidemment soumises à l'approbation du Conseil communal.

5° les projets publics-privés sont très intéressants. Le souhait de la Commune de Libin est de pouvoir garder la maîtrise sociale sur une partie des infrastructures. Encore une fois, toutes ces décisions feront l'objet d'une approbation du Conseil communal.

Après ces quelques précisions, le conseil communal décide, par quatorze voix 'pour' et trois abstentions (St. ARNOULD, F. BOSSICART et Cl. CRISPIELS) :

- de marquer son accord sur la note de cadrage pour l'aménagement d'un quartier intergénérationnel.
- de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et la mission de surveillance de chantier pour le développement d'un quartier intergénérationnel à Libin, suivant la tarification arrêtée par l'Assemblée générale du 22/12/2010 et selon les modalités d'exécution décrites dans la convention annexée à la présente délibération.

Les conseillers de la minorité justifent leur vote en raison des nombreuses questions évoquées dans l'intervention de Mme Stéphanie Arnould ci-avant.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la Présidente lève la séance publique à 19 heures 40.

Le conseil communal prend connaissance de la présentation, par les représentants de Idelux Projets publics, Mme Magali Hannard et Mrs Jacques Hansel et Thomas Evrard, des travaux de rénovation de l'Euro Space Center. Le montant total de ces travaux s'élève à environ 12 millions d'euros et la Commune de Libin a décidé d'investir 1.000.000 euros (sur une période de 5 ans).